

Guide de visibilité

AIDE FINANCIÈRE DU FEN

Juin 2023



Fonds d'études
notariales



Chambre
des notaires

Le présent Guide traite des aspects spécifiques de communication et de visibilité dans le cadre des partenariats entre la Chambre des notaires du Québec (« la Chambre ») et les organismes financés par le Fonds d'études notariales (« FEN »). La prise en compte du présent Guide et des conditions particulières prévues dans l'Entente de financement constituent des conditions mêmes du financement.

Notre souhait est le développement de partenariats qui font rayonner la Chambre et la profession notariale ainsi que les projets ou les organismes financés. Afin d'y parvenir, la Chambre invite les organismes à maintenir une communication en continu avec elle.

Pour toute question sur l'application de ce guide :
aide.financiere@cnq.org
514 879-1793 /
1 800 263-1793, poste *5007

1 Principe directeur

La nature de la contribution de la Chambre va au-delà de l'aspect du soutien financier. L'objectif est de développer des partenariats durables qui mettent en évidence les échanges d'expertises et d'expérience et la mise à disposition de connaissances juridiques.

Dans cette même optique, il va de soi que la Chambre fera la promotion des projets retenus, via ses activités, ses médias et autres initiatives porteuses de rayonnement. Nous visons ainsi l'établissement d'un partenariat qui favorise la mise en valeur de toutes les parties prenantes.

Le principe directeur du présent Guide est la création d'une véritable réciprocité. Celle-ci est essentielle pour le développement d'un partenariat qui aura des impacts durables dans le temps, dans l'espace et auprès de la clientèle cible.

2 Objectifs du Guide de visibilité

- Définir les paramètres de diffusion du partenariat (et des activités financées) sur les différentes plateformes, incluant les médias sociaux : le relais d'information, la création et la diffusion de contenu et d'histoires à raconter.
- Rendre optimal l'éventail de visibilité accordée au Fonds d'études notariales et à la profession notariale. La Chambre propose une série d'activités de visibilité spécifiques et efficaces pour faire connaître la profession notariale au public québécois. Le plan de communication et de visibilité doit être construit en partie de manière à reconnaître clairement la profession notariale.
- Définir les normes d'image de marque du Fonds d'études notariales.
- Encadrer les mentions relatives à l'Ordre, au Fonds et à la profession. La Chambre s'est dotée d'un Guide de marque afin de veiller à la cohérence de son image graphique, d'assurer le respect des normes et d'encadrer toute utilisation de l'identité visuelle (logo) prévue pour l'identification du partenariat. Voir annexes A et B.
- Assurer une cohérence et une équité des moyens de communication privilégiés entre les parties et auprès du public, selon la nature des activités financées.

3 Plan de visibilité du partenaire

L'organisme demandant une aide financière doit déposer son plan de visibilité au même moment que sa demande de financement. Les éléments mentionnés dans le présent Guide représentent la base de visibilité exigée. Cela dit, toute offre supplémentaire sera considérée positivement dans l'évaluation des demandes d'aide financière.

Des modalités spécifiques additionnelles pourraient être prévues dans l'Entente de financement en fonction de l'aide financière ou des services accordés.

Lorsqu'applicable, l'organisme doit préciser que la Chambre n'est pas responsable du contenu, ce dernier relevant de la responsabilité de l'auteur (voir annexe A).

VISIBILITÉ DE BASE

La présente base de visibilité s'applique à tous les partenaires, peut importe le volet de financement. Son application doit être raisonnable et adaptée selon la nature de l'activité ou de la publication. En cas de doute, n'hésitez pas à communiquer avec la Chambre.

Sur tous les moyens de communications liés aux activités financées :

- Apposer le logo de la Chambre selon ses normes graphiques (voir annexe B).
- Intégrer la mention de la collaboration et de la mission de la Chambre (voir annexe A).
- Mettre en avant l'expertise liée à la profession notariale et à la justice préventive au sein du contenu (voir annexe A).
- La Chambre s'attend à ce que le terme « notaire » soit utilisé et mis en évidence et qu'il ne soit pas sous-entendu dans le terme plus large de « juriste » ou « professionnel du droit ». Même si le notaire est membre de la communauté juridique, le notariat est une profession à part entière et tout projet soumis est tenu de mentionner ses impacts positifs sur la communauté notariale.
- Une place importante et positive doit être accordée à la profession notariale dans toutes les circonstances où l'on vise à satisfaire un besoin juridique, à expliquer des notions de droit ou lors de contacts avec les étudiants en droit.

De plus, certaines exigences s'appliquent pour les moyens suivants :

Relations de presse

- Possibilité d'insérer un communiqué de presse (unique ou insertion d'une citation) à la pochette de presse.
- Inviter un représentant de la CNQ pour une prise de parole aux conférences de presse ou points de presse du partenaire.
- Fournir des photos, en version électronique, des activités de presse et autres activités liées à la nature du projet ou de l'organisme afin de permettre à la CNQ d'en faire la promotion.

Site Internet du partenaire

- Sur le site (page d'accueil pour le volet Soutien à la mission, page du projet pour le volet Projets d'impact), intégrer le logo de la CNQ et intégrer un hyperlien vers le www.cnq.org.
- Intégrer une mention publicitaire faisant la promotion de la justice préventive ainsi qu'un hyperlien vers l'outil TROUVER UN NOTAIRE du site Web de la Chambre (voir annexe A).

Médias sociaux, infolettres

- Programmer des publications faisant la promotion du projet ou du partenariat.
- Produire du contenu et identifier (« tag ») la Chambre lors de la diffusion du contenu, celui-ci devant être préalablement approuvé par la Chambre.

Publicité dans les médias

- Possibilité d'intégrer la mention du partenariat dans toutes les publicités réalisées pour l'organisme ou le projet (quotidiens, hebdomadaires, télévision, radio, Internet, affichage, etc.), après discussion avec la Chambre.

VISIBILITÉ SPÉCIFIQUE SELON LE TYPE D'ACTIVITÉS FINANÇÉES

En plus de la visibilité de base

Recherche scientifique et Publications juridiques (y compris la doctrine et l'édition de livres)

- Production d'un article de vulgarisation court pour diffusion dans un média ou une publication de la Chambre.
- L'aide apportée par la Chambre sera indiquée dans toute diffusion des résultats de la recherche, au début de l'ouvrage, qu'il s'agisse de l'article de doctrine à produire ou de la ou des conférences qui seront éventuellement présentées. Cette mention devra être approuvée par la Chambre avant sa publication.
- Fournir l'accès à la Chambre aux résultats ou statistiques.
- Lors de l'annonce de l'octroi du financement, mentionner le Fonds d'études notariales de la Chambre et identifier le profil (« tag ») de celle-ci dans les publications de médias sociaux.

Services, évènements et conférences visant les professionnels et Services et cliniques visant des clientèles ciblées

- Intégrer des notaires dans l'activité financée (intervenants, présentateurs, conférenciers...).
- Afficher, à la mesure du partenariat, une présence promotionnelle de la CNQ sur place (bannières, écrans, affiches, autre matériel promotionnel...).
- Produire un court article de vulgarisation pour diffusion dans le magazine *Entracte* (format et contenu à déterminer en accord avec la rédactrice en chef), ou dans un média de la Chambre.

Bourses et prix d'excellence

- Inviter un représentant de la CNQ pour prise de parole lors de la remise ou d'une activité entourant la remise.
- Communiquer à la Chambre l'appel de candidatures afin qu'il soit retransmis à nos réseaux.
- Lors de l'annonce de l'octroi du financement, mentionner le Fonds d'études notariales de la Chambre et identifier le profil (« tag ») de celle-ci dans les publications de médias sociaux.

VISIBILITÉ SUPPLÉMENTAIRE SI LE FINANCEMENT EST DE PLUS DE 100 000 \$

(en sus de ce qui précède)

Le plan de visibilité proposé par le partenaire doit être adapté à la nature de l'action et à la portée géographique (locale, régionale, provinciale) qui détermineront les paramètres entourant la visibilité.

Une rencontre entre les équipes de communication des partenaires sera prévue lors de l'attribution du financement afin de concevoir des actions de visibilité.

4 Accompagnement de la Chambre

La Chambre souhaite accompagner ses partenaires dans les domaines où elle dispose des compétences ou des ressources, déterminer et exploiter de nouvelles possibilités de rayonnement des activités de votre organisme pouvant déboucher sur diverses initiatives, innovations et améliorations. Une communication en continu entre l'organisme et la Chambre est donc encouragée afin d'y parvenir.

Besoin de nous ?

Pourquoi ? Qui ? Quand ? Où ? Comment ?

Afin d'aider la Chambre à bien vous accompagner, partagez-nous les informations qui nous permettrons d'être là au bon moment !

VOS ÉVÉNEMENTS

Que ce soit pour un lancement, un événement de promotion, une soirée de levée de fonds, une journée porte ouverte, une assemblée générale annuelle ou toutes autres occasions.

Faites-nous part de vos événements pour lesquels il sera bénéfique de faire vivre notre partenariat par la présence d'un représentant de la Chambre ou de la profession notariale.

Informations nécessaires afin de s'assurer d'avoir les bonnes personnes aux bons endroits :

- 1 | Lieu, date et heure
- 2 | Type d'événement et infos utiles (local, régional, national ou international; le nombre de participants attendus, ...)
- 3 | Opportunité de prise de parole
- 4 | Toute autre information touchant les éléments de présence ou visibilité spécifique (ex : soirée de levée de fonds)



Remplissez la fiche
d'information

OPPORTUNITÉS POUR LES NOTAIRES :

Que se soit pour du bénévolat, un emploi, une contribution à une baladodiffusion, une présence active au sein d'un comité de travail ou de votre conseil d'administration.

Nous pourrions partager ces informations sur nos plateformes de communication et inviter la profession à vous rejoindre !

- **Pourquoi :** Quel est l'événement ?
- **Qui :** Clientèles visées / type de professionnels recherchés / domaine de droit ?
- **Quand :** Une date précise, quelques jours ou heures ici et là ?
- **Où :** Lieu / En personne ou à distance ?
- **Comment :** Quelles sont les retombées pour le notaire ? Sera-t-il formé ou accompagné pour répondre à vos besoins précis ? Aura-t-il des heures de formations reconnues ? Quelle sera la rémunération associée à cette activité professionnelle ?



Remplissez la fiche
d'information



Notre Legs

Le bilan social d'une profession au service de la population, notamment à travers vos projets!

Aidez-nous à documenter vos réalisations, en nous partageant vos :

- Photos d'activités en lien avec votre projet
- Indicateurs
- Contenus communicationnels



Visitez
fen.cnq.org

ANNEXE A

Mentions

EXEMPLES DE PRÉSENTATION DE COLLABORATION

NOTE: Ne pas apposer le logo sans mention

A) Partenaire (LOGO FEN)

B) Le projet X vous est présenté par ORGANISME X avec le soutien financier du Fonds d'études notariales de La Chambre des Notaires.

C) Réalisé grâce à la collaboration financière de (LOGO FEN)

D) SI LE PROJET EST RÉALISÉ EN COPRODUCTION AVEC LE FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES: Projet réalisé en collaboration (ou en partenariat) avec le Fonds d'études notariales de la Chambre des Notaires.

E) MENTION LONGUE LAISSANT LA PLACE LA PRÉSENTATION DE LA FEN / CNQ
Réalisé grâce à la collaboration financière de (LOGO FEN)

La profession notariale soutient des projets comme ceux de (nom du partenaire) parce que l'accès à la justice, tout le monde y a droit.

Notre appui rend JUSTICE à vos droits
FEN.cnq.org

F) AU BESOIN: Précision *Le Fonds d'études notariales n'est pas responsable du contenu de ce (guide).

PRÉSENTATION DU FONDS D'ÉTUDES NOTARIALES

La profession notariale soutient financièrement des initiatives collectives qui encouragent le développement d'une société de droit vivante et accessible pour la population québécoise. Parce que l'accès à la justice, tout le monde y a droit.

Notre appui rend JUSTICE à vos droits
FEN.cnq.org

PRÉSENTATION DE LA CHAMBRE DES NOTAIRES

La mission de Chambre des notaires est de protéger le public au moyen d'une pratique notariale actuelle et de qualité.

PRÉSENTATION DE LA PROFESSION LE NOTAIRE : CONSEILLER JURIDIQUE DE PROXIMITÉ

PRÉSENTATION 1 – version courte

PROFESSIONNEL DU DROIT ET DE L'ENTENTE

Avec la masse d'informations qui circulent, le notaire est un acteur clé pour aider le public à s'y retrouver, faire de meilleurs choix, protéger son patrimoine, s'assurer que ses volontés seront connues et respectées.

PRÉSENTATION 2 – version longue

SPÉCIALISTE DU DROIT PRÉVENTIF

Professionnel du droit et de l'entente, le notaire est présent à chaque étape importante de la vie des individus et des entreprises. Ses conseils permettent d'évaluer les implications juridiques d'une décision. Qu'il s'agisse d'un mariage, de l'achat d'une première maison, de la création d'une entreprise ou de sa transmission aux enfants, d'un testament ou d'une entente de séparation, la formation et les connaissances juridiques du notaire aident ses clients dans la prise de décisions éclairées.

Le notaire d'aujourd'hui exerce dans des domaines qui vont bien au-delà des champs d'activité traditionnels.

ANNEXE B

Normes d'utilisation du logo du Fonds d'études notariales

9 Le logo et ses couleurs

10 Format minimum, règles de manipulation du fichier du logo

Le logo et ses couleurs

Le *Fonds d'études notariales* est composé du bleu intermédiaire et le logo de la Chambre des notaires respecte le guide des normes adopté.



Bleu intermédiaire
 PANTONE 2146 C / PANTONE 2146 U
 C 100 - M 80 - J 0 - N 0
 R 3 - V 78 - B 162
 HEX # 034EA2

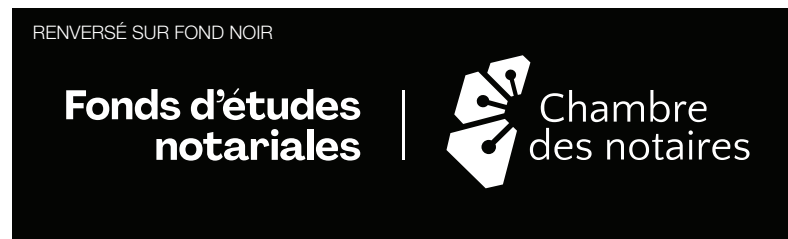
Bleu pâle
 PANTONE 284 C / PANTONE 284 U C
 60 - M 20 - J 0 - N 0
 R 93 - V 169 - B 221
 HEX # 5DA9DD

Bleu foncé
 PANTONE 2757 C / PANTONE 281 U C
 100 - M 80 - J 0 - N 45
 R 0 - V 42 - B 104
 HEX #002A68

COULEURS



NOIR ET BLANC



Format minimum

Pour assurer une lisibilité optimale du logo FEN / CNQ, il ne faut jamais utiliser le logo en deçà de 0,5 pouce (1,27 cm) de hauteur.

FORMAT MINIMUM D'UTILISATION À RESPECTER EN TOUT TEMPS



ESPACE LIBRE À CONSERVER EN TOUT TEMPS AUTOUR DU LOGO

L'espace de protection minimum autour du logo correspond à la hauteur de la deuxième forme du symbole.



L'espace entre le logo FEN et celui de la Chambre des notaires correspond à 2 fois la largeur de la 3^e forme symbole avec une ligne de séparation au centre.

Règles de manipulation du fichier du logo

La manipulation du fichier du logo doit être faite avec soin. Il faut toujours l'agrandir ou le rapetisser de façon proportionnelle, en partant des coins.



Toujours modifier la taille du logo en utilisant les coins

TOUTE MODIFICATION DU LOGO EST INTERDITE

